

Intéressement Participation, 2022 année de tous les dangers ?

Mars 2022



La direction vient d'adresser à chaque salarié son courrier d'intéressement et de participation versés au titre de l'exercice 2021.

Pour rappel, notre contrat Intéressement / Participation arrive à échéance au 30 juin 2022. Ce dernier, signé en 2017 pour 3 ans, avait été prorogé en 2020 et 2021 notamment en raison de la pandémie.

Les négociations entre la direction et les Organisations Syndicales Représentatives doivent donc aboutir avant le 30 juin. L'UNSA a demandé à ce qu'elles puissent démarrer dès cette fin de mois de mars afin de se donner le temps nécessaire à une négociation sérieuse, sereine et constructive.

L'intéressement et la participation associent les salariés aux bénéficiaires et aux résultats du Crédit Mutuel Arkéa. **C'est un juste retour de leur investissement.**

C'est une **composante importante de la rémunération** globale (entre 20 et 35 % du salaire net ces dernières années)

Les salariés fondent donc légitimement de **grandes attentes** sur les contours du nouvel accord et comptent sur la Direction pour qu'elle respecte une juste répartition de la valeur créée par les équipes.

Lors des dernières négociations annuelles sur les rémunérations, la directrice générale Hélène BERNICOT a d'ailleurs tenu les propos suivants : « **C'est un très bel accord** ».

N'oublions pas que, malgré les très bons résultats, la direction a déjà supprimé la bonification groupe soit un **manque à gagner de 1700 € !**

Dans cette période de forte inflation, l'UNSA défend le pouvoir d'achat des salariés. Il est hors de question que le nouvel accord proposé par la direction soit moins disant que le précédent !